



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Weapons Systems Division/Division des systèmes
d'arme

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

8C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Système d'arme à calibres multiples	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-196090/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-196090	Date 2020-01-29
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$BM-030-27579	
File No. - N° de dossier 030bm.W8476-196090	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-02-07	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mosher, Jeff	Buyer Id - Id de l'acheteur 030bm
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-1748 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-9110
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Les modifications suivantes à la demande de renseignements (DR) entrent en vigueur immédiatement.

La modification 003 est émise pour les raisons suivantes :

- (1) Publier une question d'un soumissionnaire et la réponse; et
- (2) Modifier l'annexe ABES.PROD.PW__BM.B030.F27579.ATTA002.PDF (projet de la demande de proposition) de la DR.

(1) Question d'un soumissionnaire et réponse

Question #2:

Nous avons une question sur laquelle nous aimerions avoir des éclaircissements.

Les clauses du projet énumérées ci-dessous semblent exclure tout produit qui n'est pas fabriqué au Canada de pouvoir participer à ce concours. Pouvez-vous fournir une définition claire de ces deux sections?

1.2.3 Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits canadiens. Clauses du Guide des CCUA A3062T (2018-12-06), Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens. Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions pour les articles accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les articles offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

5.1.2.1 Attestation du contenu canadien Clause du Guide des CCUA A3061T (2018-12-06), Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens. Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

En raison de la durée limitée de cette RFI, une réponse rapide serait appréciée.

Réponse #2:

Un futur achat serait conditionnellement limité aux produits canadiens.

Cela signifie que l'équipe d'évaluation devra déterminer si deux soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien avec les soumissions provenant de deux soumissionnaires ou plus qui ne sont pas affiliés au sens utilisé dans la Loi sur la concurrence, L.R.C. (1985), ch. C-34. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront éligibles à l'attribution d'un contrat, sinon toutes les soumissions reçues seront éligibles. Si à un moment quelconque du processus d'évaluation, il est trouvé qu'il n'y a plus deux soumissions recevables ou plus avec une certification valide, que ce soit par la détermination de la nullité des certifications, la détermination que les soumissions ne sont pas recevables ou le retrait des soumissions par les soumissionnaires, alors toutes les soumissions recevables seront éligibles à l'attribution d'un contrat. Veuillez vous référer à la section 4.1 (c) du projet de la demande de proposition (l'annexe ABES.PROD.PW__BM.B030.F27579.ATTA002.PDF) tel comme modifié ci-dessous.

(2) Modification 002 de la demande de renseignements

L'annexe ABES.PROD.PW__BM.B030.F27579.ATTA002.PDF (projet de la demande de proposition) est modifié comme suit :

- Le paragraphe **1.2.3** est supprimé et remplacé par ce qui suit :

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits canadiens.

- Le paragraphe **5.1.2.1** est supprimé et remplacé par ce qui suit :

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions pour les articles accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les articles offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause [A3050T](#), peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que l'article ou les articles offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Les soumissionnaires doivent clairement indiquer quels articles répondent à la définition d'un produit canadien et remplir l'attestation ci-dessous.

Le soumissionnaire atteste que :

() l'article ou les articles offerts et identifiés comme produits canadiens sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause [A3050T](#).

- Le paragraphe **5.2.3.1** est supprimé.
- Le paragraphe **4.1(c)** est supprimé et remplacé par ce qui suit :

L'équipe d'évaluation devra déterminer si deux soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien avec les soumissions provenant de deux

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8476-196090/A

Amd. No. - N° de la modif.
003

Buyer ID - Id de l'acheteur
030bm

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8476-196090

File No. - N° du dossier

soumissionnaires ou plus qui ne sont pas affiliés au sens utilisé dans la Loi sur la concurrence, L.R.C. (1985), ch. C-34. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront éligibles à l'attribution d'un contrat, sinon toutes les soumissions reçues seront éligibles. Si à un moment quelconque du processus d'évaluation, il est trouvé qu'il n'y a plus deux soumissions recevables ou plus avec une certification valide, que ce soit par la détermination de la nullité des certifications, la détermination que les soumissions ne sont pas recevables ou le retrait des soumissions par les soumissionnaires, alors toutes les soumissions recevables seront éligibles à l'attribution d'un contrat.